

**AXXON
RAPPORT
ANNUEL**

2017



2017: annus horribilis

Annus horribilis

2017 fut une "annus horribilis" pour la kinésithérapie avec cependant quelques éclaircies vers la fin de l'année. Étant donné que pour la quatrième année consécutive, il n'y a pas eu d'indexation des honoraires, il fut impossible pour Axxon de conclure un accord tarifaire satisfaisant.

Après une proposition initiale de convention M17 rejetée au sein du comité de l'assurance, la ministre a imposé au groupe professionnel une deuxième proposition de convention M17 en annulant le premier vote.

3.575 kinésithérapeutes n'ont pas accepté cette convention, ce qui équivaut au double du nombre de déconventionnés lors des années précédentes.

L'*Engagement* lié à la convention M17 reprenait un grand nombre de points de rupture faisant partie des exigences d'Axxon. Étant donné qu'il comprenait divers accords et analyses à réaliser pour résoudre les problèmes au sein du secteur, la « Taskforce Kinésithérapie » a été créée. Après un certain nombre de rencontres avec des représentants des kinésithérapeutes, des organismes assureurs, de l'INAMI, des médecins et des instituts de formation, un rapport final a été soumis au comité de l'assurance en septembre 2017. Hormis quelques grandes lignes, ce rapport final ne va pas assez loin pour Axxon ! Les problèmes au sein du secteur sont identifiés dans ce rapport, avec des solutions possibles : celles-ci devront être mises en place dans les années à venir.

Le 1er avril 2017, une indemnité de déplacement de 1,01 € a été accordée pour un certain nombre de prestations, ce qui est bien en deçà de ce que perçoivent les autres prestataires de soins.

L'harmonisation des frais de déplacement pour tous les prestataires de soins est donc urgente !

Le 1er septembre 2017, une prestation spécifique comprenant l'intake du patient a été introduite pour la première séance de traitement en pathologies courantes, attestable une fois par année civile par patient. Cela porte les honoraires au cabinet du kinésithérapeute à 27,93 €.

Le 1er octobre 2017, un dossier symbolique inscrit à l'ordre du jour du Conseil Technique de la Kinésithérapie depuis plusieurs années a été développé. Les patients admis en soins intensifs peuvent désormais recevoir une deuxième grande séance de kinésithérapie journalière, ce qui est bénéfique pour leur traitement. Au niveau budgétaire, cet ajustement n'a qu'un impact minime.

Ces 3 ajustements de nomenclature faisaient partie de l'accord M17 imposé **mais ne sont apparus qu'après une insistance répétée et des efforts soutenus de la part d'Axxon.**

En octobre 2017, une prime de qualité de 2 000 € a été octroyée pour la première fois aux kinésithérapeutes ayant rempli les critères de la qualité (critères 2013-2015) au 29 février 2016 sur la plateforme PE-online. La prime a été versée à 1.061 kinésithérapeutes conventionnés en 2015. Malgré le fait qu'ils satisfaisaient aux critères, une trentaine de kinésithérapeutes déconventionnés en 2015 sont restés sur la touche. Étant donné qu'Axxon est convaincue que la promotion de la qualité et la qualité du travail fourni au sein des cabinets de kinésithérapie n'ont rien à voir avec le respect ou non d'un accord tarifaire, elle fera tout son possible en 2018 pour obtenir une prime pour ces kinésithérapeutes !

Compte tenu de l'index de masse limité de 13,349 millions € pour 2018 et de l'absence de ressources supplémentaires pour réaliser l'effort significatif et la réévaluation du secteur en 2018 (promesses du point 5 de l'*Engagement*), les négociations pour un accord M18 ont été très difficiles. En partie par crainte que le comité de l'assurance impose une convention au début de 2018 en l'absence d'une convention négociée,



mais aussi car ils avaient l'impression qu'un changement était perceptible au sein du secteur de la kinésithérapie ces derniers mois, les mandataires d'Axxon ont dû choisir entre « la peste et choléra » ! Le jeudi 21 décembre 2017, Axxon a finalement signé une « convention à minima » avec des sentiments très mitigés. Axxon a clairement signalé son intention d'élaborer certaines conclusions du rapport final de la Taskforce. Le groupe de travail tripartite des institutions de kinésithérapie-physiothérapie-organismes assureurs a enfin vu le jour. Ce dernier est bien conscient qu'il est nécessaire d'améliorer les choses, notamment au niveau des frais de déplacement.

En 2017, Axxon a mis en place trois chantiers importants : le chantier juridique, le chantier de l'enregistrement et de la collecte des données et le chantier des projets d'étude et de recherche.

En 2017, le chantier juridique est celui qui a été le plus mis en évidence. Axxon a entamé une procédure devant le Tribunal du travail de Bruxelles (10 avril) et une requête a été introduite devant le Conseil d'État (10 mai). La procédure au Tribunal du Travail visait surtout à contester la Convention M17 et la circulaire du 10 mars 2017. La procédure au Conseil d'Etat ciblait principalement un certain nombre d'erreurs figurant dans la circulaire du 10 mars 2017.

L'objectif d'Axxon dans les deux procédures est de faire pression sur le gouvernement pour obtenir la suppression de l'article de la Loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités qui établit la discrimination entre les kinésithérapeutes conventionnés et non conventionnés.

Le 20 octobre 2017, Axxon a déposé un mémoire en réplique auprès du Conseil d'État. Reste à présent à attendre le rapport de l'auditeur. Le Conseil d'État devrait rendre son arrêt dans le courant de 2018.

Dans le cadre du fonctionnement interne d'Axxon, cette dernière a continué à travailler dur sur la restructuration en mettant l'accent sur les ailes, compte tenu de la 6ème réforme de l'Etat. Cette restructuration a été finalisée fin 2017 avec de nouveaux statuts pour les 3 entités d'Axxon.

2018 sera sans aucun doute une année pleine de défis dans tous les domaines !

Peter Bruynooghe
Président Axxon PTiB

Nous retiendrons également de cette année 2017 que :

- Le 27 juillet, Axxon a remis à Siegfried Bracke, le Président de la Chambre des Représentants, une pétition comprenant 16.142 signatures doublée d'une demande d'audition. Au mois de septembre, Axxon a reçu un courrier l'informant que sa demande avait été transférée à la Commission Santé Publique.
- En juin, Axxon a participé au congrès de la WCPT en Afrique du Sud.
- Le 19 décembre 2017, les ABCIG ont été portés sur les fonts baptismaux. Le but de ceux-ci est de créer au sein de l'unique organisation professionnelle reconnue Axxon une plateforme de concertation pour chaque (sous-)domaine de la kinésithérapie. Les ABCIG suivants ont été créés :
 - ABCIG Thérapie manuelle/Mathera
 - ABCIG Kinésithérapie pédiatrique/Kinepedia
 - ABCIG Rééducation pelvienne et kinésithérapie périnatale/BICAP
 - ABCIG Kinésithérapie en santé mentale et psychomotricité
 - ABCIG Kinésithérapie gériatrique
 - ABCIG Kinésithérapie Fasciale



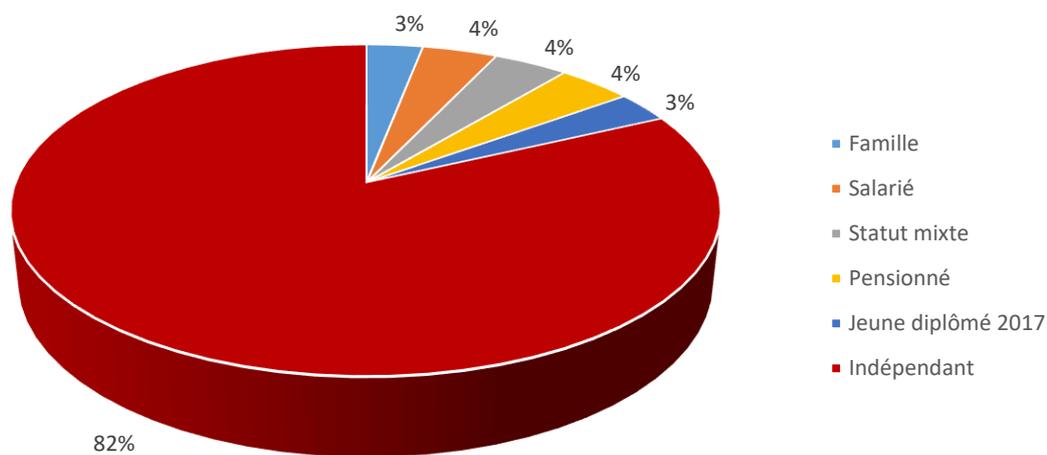
Membres

En 2017, Axxon comptait 5.079 membres. La répartition est de 3.993 membres néerlandophones et 1.086 membres francophones.

Nombre de membres NL 2017:	3.993
Nombre de membres FR 2017:	1.086
TOTAL	5.079

TYPE DE MEMBRE	NOMBRE
Famille	140
Salarié	211
Statut mixte	182
Pensionné	305
Jeune diplômé 2017	159
Indépendant	4182
TOTAL	5079

Membres 2017



Bilan financier - Résultats

Actifs immobilisés	138.851,27
Immobilisations corporelles	36.351,27
Immobilisations financières	102.500,00
Actifs circulants	1.061.511,48
Stocks	5.000,00
Créances à <1 an	114.951,84
Valeurs disponibles	603.542,59
Comptes de régularisation	338.017,05
Total actifs	1.200.362,75
Fonds social	470.640,74
Bénéfice reporté	470.640,74
Dettes	539.117,71
Dettes <1 an	300.019,62
Comptes de régularisation	239.098,09
Total passifs	1.009.758,45

Passifs

REVENUS	
Ventes et prestations	1.769.901,62
Coûts des ventes et prestations	-1.606.297,32
RESULTATS	
Résultat positif (négatif) d'exploitation	193.110,07
Produits financiers	1.650,01
Charges financières	-3.964,78
Résultat positif courant	190.765,30
Produits exceptionnels	335
Charges exceptionnelles	-496
Résultat positif à reporter	190.604,30



Contacts

Axxon, Physical Therapy in Belgium entretient divers contacts pour renforcer sa gestion:

Au niveau national, Axxon est en contact direct avec :

- Les formations en kinésithérapie : Hautes écoles et Universités
- La FVIB et l'UCM
- L'UNIZO et l'UNPLIB
- Diverses autres associations professionnelles de prestataires de soins
- Tous les partis politiques
- Le Conseil supérieur des indépendants et des PME
- Toutes les mutuelles

Et au niveau international :

- World Confederation for Physical Therapy
- International Private Practitioners Association
- Fédération Internationale des Organisations de Physiothérapeutes Francophones

Affaires sociales

- Commission de Convention
- Conseil Technique
- Comité de l'assurance
- Commission des profils
- Commission d'évaluation et de contrôle médical
- Observatoire pour le malade chronique
- IPTOP/Mental Health
- Plateforme prestataires de soins

Santé publique

- Conseil Fédéral de la Kinésithérapie et tous les groupes de travail et commissions qui en dépendent
- Commission d'agrément, transféré à la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Commission de Planification
- Commissions Médicales Provinciales
- Commission Fédérale "Droits du Patient"

